

31 janvier 2024

Ce document contient des informations importantes sur le ou les compartiment(s) dans le(s)quel(s) vous avez investi. Pour toute question, nous vous invitons à consulter votre courtier, votre banquier, votre avocat, votre comptable ou votre conseiller financier.

Cher Actionnaire,

Par la présente, le conseil de HSBC Global Investment Funds (le « Conseil ») vous informe d'un changement de la structure de conseil en investissement du compartiment HSBC Global Investment Funds - Asian Currencies Bond (le « Compartiment »), dont vous possédez des actions.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations, car elles sont importantes. Pour toute question, veuillez contacter votre agent local ou votre bureau HSBC Asset Management.

Aucune mesure n'est requise de votre part. Toutefois, trois options décrites ci-après s'offrent à vous.

Au nom et pour le compte du Conseil de HSBC Global Investment Funds

Le Changement

Le 1 Mars 2024 (la « Date de prise d'effet »), le Conseiller en investissements du Compartiment, HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited, nommera HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited en tant que conseiller délégué en investissements aux fins de fournir des services discrétionnaires de gestion d'investissement pour certains actifs du portefeuille du Compartiment. Veuillez vous reporter au tableau ci-dessous pour plus de détails sur le Conseiller en investissements et le Conseiller délégué en investissements avant et après le changement :

	Existant(e) (avant la Date de prise d'effet)	Futur(e) (à compter de la Date de prise d'effet)
Société de gestion	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
Conseiller en investissements	HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited	HSBC Global Asset Management (Hong Kong) Limited
Conseiller délégué en investissements	Non applicable	HSBC Global Asset Management (Singapore) Limited (qui fournira des services discrétionnaires de gestion d'investissement pour certains actifs du portefeuille du Compartiment)

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.

14800695_2

Motif du changement

La nomination du conseiller délégué en investissements vise à améliorer la gestion d'investissement du Compartiment en permettant à ce dernier de bénéficier de l'expérience et de l'expertise d'un conseiller délégué en investissements situé à Singapour.

Impact du Changement

Ce changement n'aura aucun impact significatif sur la gestion des investissements ni sur l'Objectif d'investissement, les caractéristiques ou le profil de risque global du Compartiment. Ce changement n'entraînera pas non plus de rotation du portefeuille et ne portera pas préjudice de manière significative aux droits ou intérêts des investisseurs existants.

Le niveau des commissions associées à la gestion du Compartiment ou toutes les autres commissions facturées aux actionnaires telles que définies dans le Prospectus resteront inchangés.

Les frais associés à la mise en œuvre de ce changement, tels que les frais juridiques ou administratifs, seront prélevés sur les frais d'exploitation, administratifs et de service appliqués au Compartiment, dont les montants sont fixés (veuillez vous référer à la sous-section « Commissions et frais » de la section 3.2 Informations relatives au Compartiment du Prospectus).

Vos Options

1. Ne pas réagir. Votre investissement se poursuivra moyennant les changements décrits dans le présent avis
2. Vous pouvez convertir votre investissement en un autre compartiment de HSBC Global Investment Funds. Si vous souhaitez vous assurer que la conversion a été effectuée avant le changement, vos instructions concernant votre demande de conversion doivent être reçues avant la Date de prise d'effet indiquée dans le présent avis. Veuillez vous assurer d'avoir lu le Document d'information clé (ou, pour les investisseurs au Royaume-Uni, le Document d'information clé pour l'investisseur) du compartiment dans lequel vous souhaitez convertir vos actions.
3. Procéder au rachat de votre investissement. Les instructions doivent être reçues avant la Date de prise d'effet indiquée dans le présent avis.

Chacune des options ci-dessus peut entraîner des conséquences fiscales. Nous vous invitons à examiner ces options avec votre conseiller fiscal et/ou financier.

Quelle que soit l'option choisie, aucune commission de conversion ou de rachat ne vous sera appliquée. Veuillez noter que certains distributeurs, agents payeurs, banques correspondantes ou intermédiaires peuvent facturer les frais de conversion et/ou de transaction à leur entière discrétion.

Les termes non définis dans la présente lettre ont le même sens que celui qui leur est donné dans le prospectus en vigueur de HSBC Global Investment Funds.

Date de prise d'effet 1 Mars 2024

Le Compartiment

- ◆ HSBC Global Investment Funds - Asian Currencies Bond

La Société

HSBC Global Investment Funds

Siège social 4 rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg

Numéro d'enregistrement B 25 087

Société de gestion HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Le Conseil engage sa responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans la présente lettre à la date d'envoi.